



**Direction du Logement, de la Régie  
foncière, du Développement économique  
et commercial**

SÉANCE DU 19 novembre 2021 - VIII.F.1

Responsable administratif : JAMINON Christine  
Tél: 04/221.91.26  
Email: christine.jaminon@liege.be

## Le Collège communal,

**Objet :** Repos hebdomadaire obligatoire dans les commerces situés en dehors du centre touristique - Calendrier global des "dérogations 2022".  
**Réf. Dossier :** JBJ/CJ/NC/JC/2022-82

Vu la Loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services, et plus particulièrement son article 15 ;

Vu la reconnaissance d'une partie de la Ville de Liège comme centre touristique ;

Considérant que les commerçants situés dans ce périmètre ne sont pas soumis aux repos hebdomadaires ;

Considérant que nous souhaitons laisser l'opportunité à tous les commerçants de la Ville de Liège de pouvoir accueillir leurs clients lors de divers événements annuels et récurrents;

Considérant qu'une dérogation au jour de repos hebdomadaire doit dès lors être accordée aux commerçants situés en dehors du périmètre reconnu comme "centre touristique" ;

Considérant la requête introduite par l'A.S.B.L. "COMEOS" (Fédération du Commerce et des Services) ;

Considérant que, suivant l'évolution de la crise sanitaire COVID- 19, il est possible que les dates arrêtées ci-après puissent être revues ;

Sur proposition de Mme l'Échevin de l'Etat civil, de la Citoyenneté et du Commerce,

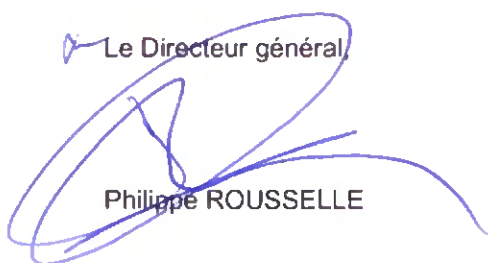
**ACCORDE**, pour l'année 2022, des dérogations aux commerçants et artisans soumis à l'obligation d'observer un jour de repos hebdomadaire situés en dehors de la partie de la Ville reconnue comme Centre touristique.

Événements	Date(s)	Période(s) concernée(s)	Nbr de jour(s)
Soldes d'hiver	Dimanche 09.01.2022	du lundi 03.01 au dimanche 09.01.2022	1 jour
Saint-Valentin	Lundi 14.02.2022	du mercredi 09.02 au mardi 15.02.2022	1 jour
Pâques	Dimanche 17.04.2022	du mardi 12.04 au lundi 18.04.2022	1 jour
Fête des mères	Dimanche 08.05.2022	du lundi 02.05 au dimanche 08.05.2022	1 jour
Fête des pères	Dimanche 12.06.2022	du lundi 06.06 au dimanche 12.06.2022	1 jour
Soldes d'été	Dimanche 03.07.2022	du vendredi 01.07 au jeudi 07.07.2022	1 jour
Ouverture nationale des commerces (Week-end du Client)	Dimanche 02.10.2022	du lundi 26.09 au dimanche 02.10.2022	1 jour
Black Friday Saint-Nicolas	Vendredi 25.11.2022 Mardi 06.12.2022	du mercredi 23.11 au mardi 06.12.2022	2 jours
Fêtes de fin d'année (Noël et Nouvel An)	Dimanche 11.12.2022 Dimanche 18.12.2022 Dimanche 25.12.2022	du dimanche 11.12 au samedi 31.12.2022	3 jours
		TOTAL====>	12 jours

Copie du présent arrêté sera transmise :

- au SPF Économie, Service Contrôle et Médiation ;
- au Bureau de Police Administrative ;
- à l'Office du Tourisme de la Ville de Liège ;
- à la TFZ, Service Task Force Zonale Affaires Économiques et Sociales, Police Liège ;
- à l'A.S.B.L. COMEOS ;
- à l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes de la Province de Liège ;
- aux commerçants ou associations de commerçants/quartiers concernés

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur général,  
  
Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,  
  
Willy DEMEYER